

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° II-3472

présenté par
M. Bouloux, rapporteur spécial au nom de la commission des finances

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	12 000 000	0
Recherche spatiale	0	12 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	12 000 000	12 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, inspiré d'une proposition de l'association Transcience, prévoit d'affecter 12 millions d'euros de crédit pour l'année 2025 au Centre français des 3R, dont l'objectif est de promouvoir des méthodes alternatives à l'utilisation d'animaux pour la recherche.

Il est par conséquent proposé de transférer 12 millions d'euros de l'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche » du programme « Recherche spatiale » vers l'action « Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé » du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

Il est par ailleurs proposé au Gouvernement de lever le gage.